



Envoyé en préfecture le 23/02/2018
Reçu en préfecture le 23/02/2018
Affiché le **SLO**
ID : 007-240700864-20180219-DT2018_030-AR

ARRETE
N° DT 2018-030

**Mettant à jour la carte communale
de la commune de Gras**
**Servitude d'Utilité Publique « Travaux de captage et les mesures de protection de la
ressource, autorisant la production d'eau et sa distribution pour la consommation
humaine »**

Le Président,

Vu

- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43 et R.153-18,
- la délibération du conseil municipal en date du 06 Octobre 2004 approuvant la carte communale,
- l'arrêté préfectoral n°07-2016-04-21-005 en date 21 avril 2016.

ARRETE

ARTICLE 1

La carte communale de la commune de Gras est mise à jour à la date du présent arrêté par ajout de la servitude d'utilité publique instituée par arrêté préfectoral n°07-2016-04-21-005 en date 21 avril 2016.

ARTICLE 2

Le dossier carte communale et les éléments relatifs à la mise à jour sont tenus à la disposition du public en préfecture ainsi qu'au siège de la communauté de communes et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en communauté de communes et mairie, durant un mois.

ARTICLE 4

Copie du présent arrêté est adressée au Préfet, au directeur départemental des territoires, au directeur départemental des finances publiques.

Fait à Bourg Saint Andéol
Le 19/02/2018

Le Président,
Jean-Paul CROIZIER



La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 BOURG-SAINT-ANDEOL
T : 04 75 54 57 05 | F : 04 75 54 72 31
contact@ccdraga.fr



ARRETE
N° DT 2018-030

**Mettant à jour la carte communale
de la commune de Gras**
**Servitude d'Utilité Publique « Travaux de captage et les mesures de protection de la
ressource, autorisant la production d'eau et sa distribution pour la consommation
humaine »**

Le Président,

Vu

- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43 et R.153-18,
- la délibération du conseil municipal en date du 06 Octobre 2004 approuvant la carte communale,
- l'arrêté préfectoral n°07-2016-04-21-005 en date 21 avril 2016.

ARRETE

ARTICLE 1

La carte communale de la commune de Gras est mise à jour à la date du présent arrêté par ajout de la servitude d'utilité publique instituée par arrêté préfectoral n°07-2016-04-21-005 en date 21 avril 2016.

ARTICLE 2

Le dossier carte communale et les éléments relatifs à la mise à jour sont tenus à la disposition du public en préfecture ainsi qu'au siège de la communauté de communes et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en communauté de communes et mairie, durant un mois.

ARTICLE 4

Copie du présent arrêté est adressée au Préfet, au directeur départemental des territoires, au directeur départemental des finances publiques.

Fait à Bourg Saint Andéol
Le 19/02/2018

Le Président,
Jean-Paul CROIZIER



La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 BOURG-SAINT-ANDÉOL
T : 04 75 54 57 05 | F : 04 75 54 72 31
contact@ccdraga.fr